

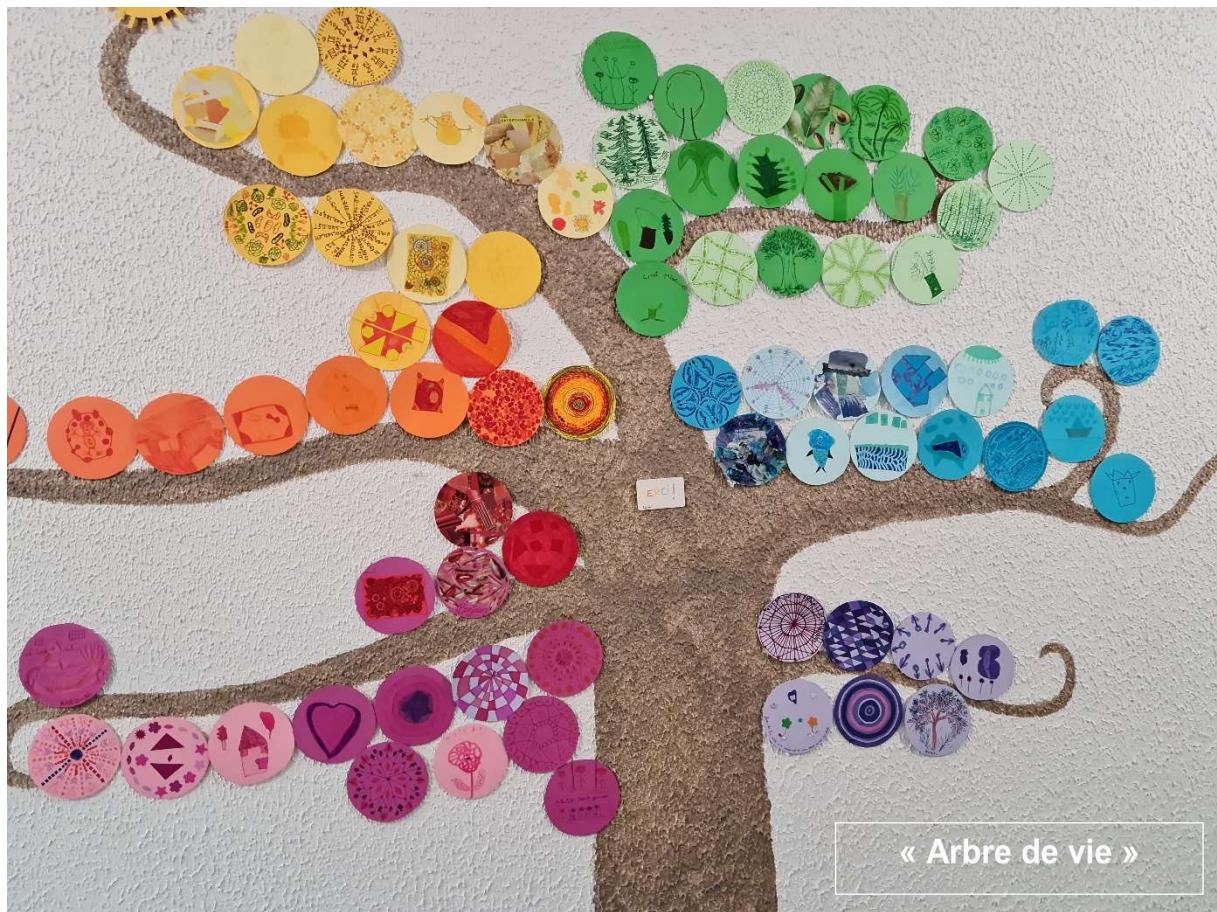


Association Haut-Saônoise pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte

(Reconnue d'Utilité Publique –Décret du 6-7-1962 - J.O. du 11-7-1962)

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021

Service d'Accompagnement en Milieu Naturel



S.A.M.N.

19 rue de la Banque - 70000 VESOUL

Telephone: 03.84.75.78.79

samn@ahssea.fr

Activité créative « Arbre de vie »

L'arbre est le symbole de la vie en perpétuelle évolution...

En ascension vers le ciel, il évoque la symbolique de verticalité, de latéralité, de croissance... Son caractère culturel lui donne une représentation puissante et lourde de sens.

L'arbre de vie est au centre d'une activité réalisée au S.A.M.N., sur l'antenne de Gray. L'objectif premier de ce travail était de susciter la créativité des personnes, tout en leurs permettant d'élaborer et donner du sens à leur imaginaire, en apportant une signification symbolique à l'arbre et à sa création. En effet, chacun a sa représentation de l'arbre en fonction de ses expériences de vie. Il est donc un réel outil de médiation, permettant l'expression et la compréhension de son propre chemin de vie.

L'idée initiale était de faire « pousser » une création collective « Arbre de vie » à partir de créations individuelles (Pastilles colorées monochromes) et de repérer l'individualité et la singularité au sein d'un groupe, d'une appartenance. Chaque personne accompagnée pouvant, symboliquement, faire partie du S.A.M.N. en édifiant sa création, et prendre ainsi conscience de sa place au sein du service. Elle peut également être amenée à observer son évolution, à réfléchir à son parcours de vie.

Cet outil a pour vocation de permettre aux professionnels d'appréhender et d'adapter leurs accompagnements auprès des personnes en croisant leurs analyses respectives, éducatives ou thérapeutique, propres à leur champ d'intervention. Concrètement, on peut dire qu'au sein du service, chaque professionnel se nourrit de la croissance de l'arbre pour articuler et faire évoluer ses accompagnements avec la personne ; et chaque personne accompagnée s'enrichit de ses créations, de l'évolution de l'arbre, pour nourrir son travail de valorisation, d'estime et de confiance en elle qui s'opère inconsciemment.

Tout en étant un véritable outil de médiation, l'arbre réalisé permet également l'embellissement de la salle d'attente, lieu commun du service, exposé à la vue de tous. Il pourra évoluer au fil du temps, les pastilles étant interchangeables, et ainsi permettre à toutes personnes nouvellement accompagnées de symboliser sa place au sein du S.A.M.N. de Gray.

A.B. - Conseillère Économique Social et Familial au S.A.M.N. de Gray.

Table des matières

1. Le service d'accompagnement et ses missions	3
○ Présentation du Service.....	3
○ Textes de référence	4
○ Objectifs du S.A.M.N.	4
○ Population concernée	4
○ Critères d'admission.....	4
○ Financement.....	5
○ Admission à l'Aide Sociale	5
2. Le personnel	5
○ Effectifs au 31 décembre 2021.....	5
○ Organigramme au 31/12/2021.....	7
○ Mouvements du personnel en 2021	8
○ Conditions de travail.....	8
○ Formations professionnelles et perfectionnements.....	9
3. Les personnes accueillies.....	10
○ Population accueillie	10
○ Mouvements des personnes accueillies au cours de l'année	14
❖ Les entrées :	14
❖ Les sorties :	14
4. La liste d'attente	16
5. La participation des usagers	17
○ Enquête de satisfaction.....	17
○ Groupe d'expression	18
○ Méthode F.A.L.C.	18
6. Evolutions du service et points importants au cours de l'année 2021.....	18
7. Domaines, formes et modalités d'interventions éducatives.....	19
8. Conclusion	21

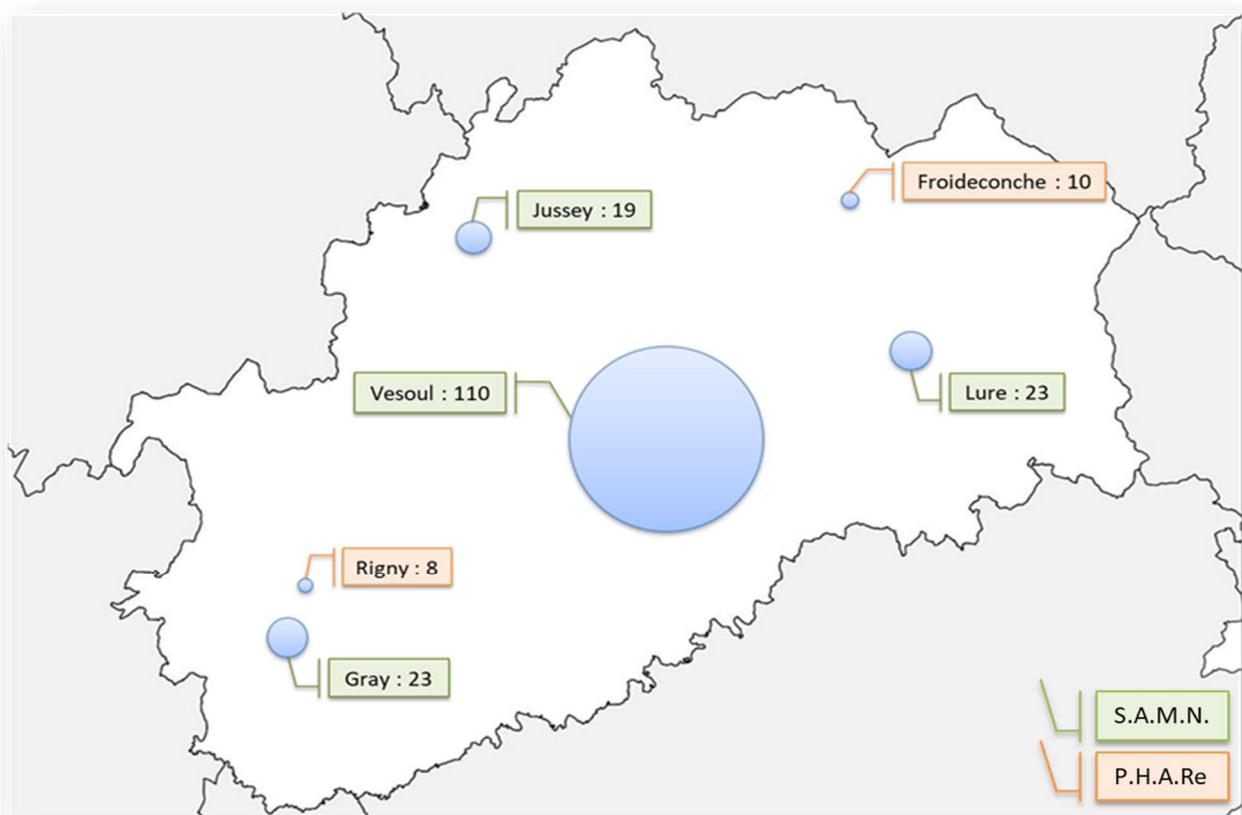
1. Le service d'accompagnement et ses missions

○ Présentation du service

Le service d'accompagnement en milieu naturel (SAMN) est un service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS).

Il est géré par l'Association Haut-Saônoise pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte (A.H.S.S.E.A.) dont le siège se situe à Frotey-lès-Vesoul.

Il a une compétence départementale et, pour apporter une réponse au plus près des besoins des personnes, il est composé de six sites répartis sur le territoire haut-saônois dont deux points habitats autonomes regroupés (PHARe).



Répartition en nombre de personnes accompagnées au 31/12/2021

- **Textes de référence**

- *Loi 2002-2 du 02 janvier 2002* rénovant l'action sociale et médico-sociale.
- *Loi 2005-102 du 11 février 2005* pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.
- *Décret n°2005-223 du 11 mars 2005* relatif aux conditions d'organisation et de fonctionnement des services d'accompagnement à la vie sociale et des services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés :
Article D312-155-5 stipulant que les "services d'accompagnement à la vie sociale ont pour vocation de contribuer à la réalisation du projet de vie de personnes adultes handicapées par un accompagnement adapté, favorisant le maintien ou la restauration de leurs liens familiaux, sociaux, scolaires, universitaires ou professionnels et facilitant leur accès à l'ensemble des services offerts par la collectivité".
- L'habilitation du SAMN a été reconduite à compter du 20 décembre 2016 pour une durée de quinze ans.

- **Objectifs du SAMN**

Le SAMN assure un soutien personnalisé, un accompagnement socio-éducatif et psychologique aux personnes porteuses de handicap afin de favoriser leur autonomie, leur intégration sociale et professionnelle. Il permet aux personnes admises de vivre en milieu ordinaire et de sortir de l'isolement. Il offre une aide pour les tâches quotidiennes et des activités diverses. Il propose des rendez-vous au service (avec les éducateurs, les psychologues, ou le médecin psychiatre), des visites à domicile, des accompagnements dans les démarches administratives, dans l'organisation d'activités extérieures, dans l'aide au suivi médical...

- **Population concernée**

Le SAMN accompagne des personnes handicapées présentant une déficience intellectuelle avec troubles associés ou non, âgées de plus de 20 ans (ou d'au moins 16 ans lorsque le droit aux prestations familiales n'est plus ouvert).

- **Critères d'admission**

L'établissement est tenu, dans la limite de sa spécialité et de sa capacité, d'accueillir toute personne qui s'adresse à lui dès lors que celle-ci est orientée par la commission des droits de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).

L'admission est prononcée par le directeur, sur la base de l'adhésion de la personne. L'accompagnement est contractualisé sur la base de la signature du DIPC.

La personne accompagnée doit :

- avoir une orientation au SAMN délivrée par la commission des droits de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) ;
- être âgé de plus de 20 ans (ou d'au moins 16 ans lorsque le droit aux prestations familiales n'est plus ouvert). (*données habilitation en date du 22.12.2016*).

- **Financement**

Le SAMN est financé par le Conseil Départemental de la Haute-Saône sous forme de prix de journée.

2021	S.A.M.N.	P.H.A.Re
Prix de journée	18.88€	28.32€
Journées réalisées	58865	6493
Taux d'occupation	98,3%	98.8%

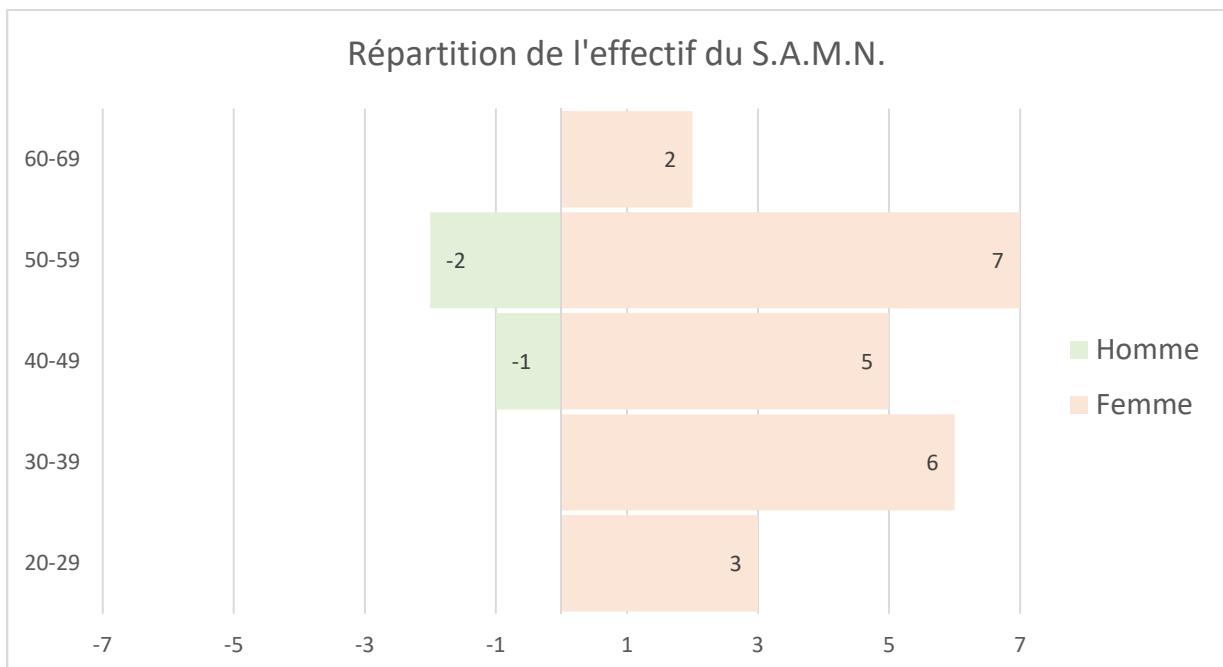
- **Admission à l'aide sociale**

Une admission à l'aide sociale est prononcée par le Président du Conseil Départemental au vu des ressources de la personne.

Une participation financière aux frais de fonctionnement du SAMN est versée par chaque usager du service dans les conditions fixées au règlement départemental d'aide sociale.

2. Le personnel

- **Effectifs au 31 décembre 2021**



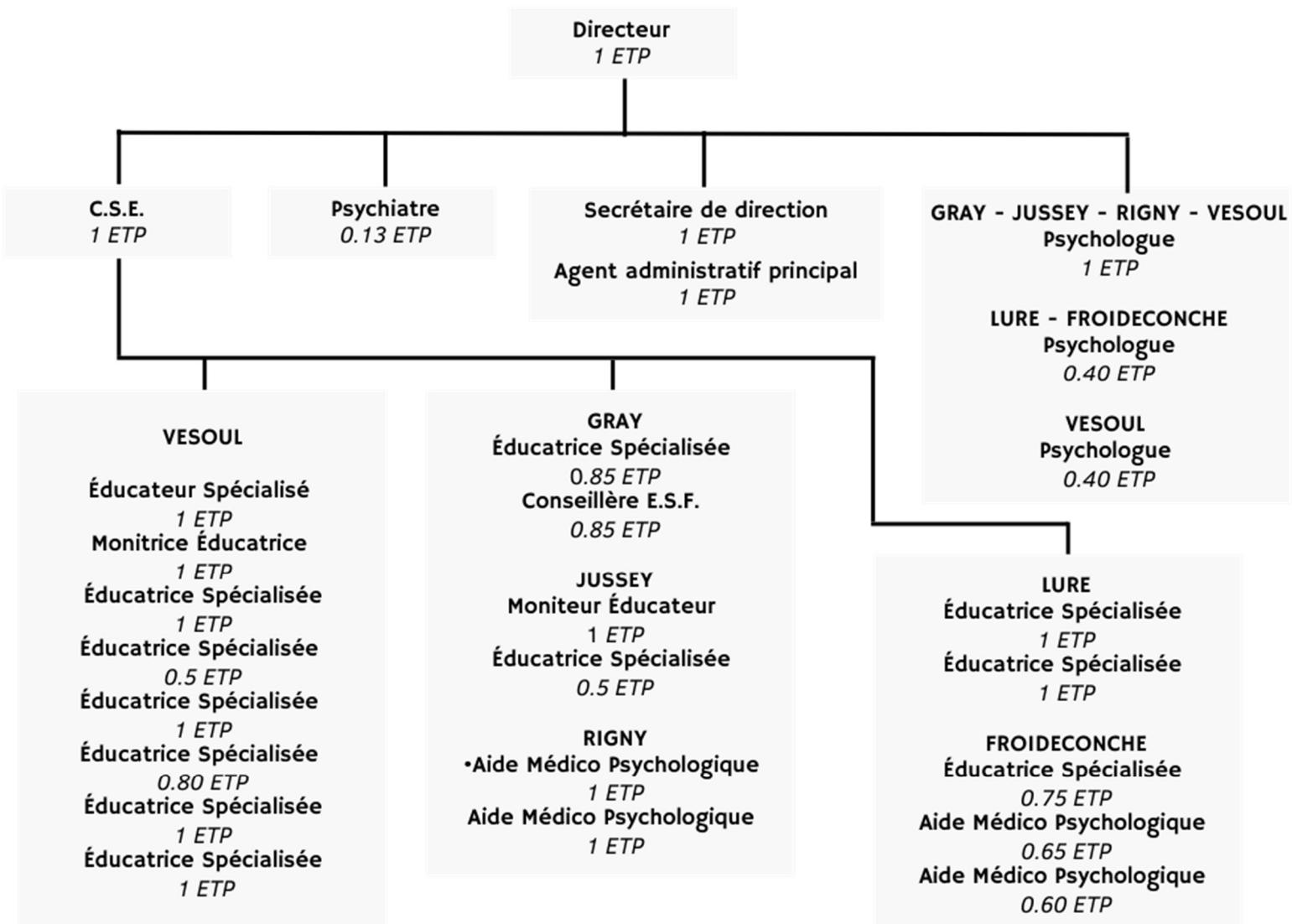
Cadres, Psychologues, Secrétaires et Médecin

Service	Directeur	1.00
Service	Chef de Service Educatif	1.00
Service	Secrétaire de Direction	1.00
Service	Agent administratif principal	1.00
Vesoul	Psychologue	0.40
Lure & Froideconche	Psychologue	0.40
Vesoul, Gray, Rigny & Jussey	Psychologue	0.82
Service	Médecin psychiatre	0.13

Personnel éducatif

Vesoul	Educatrice Spécialisée	0.50
	Educatrice Spécialisée	0.50
	Educatrice Spécialisée	1.00
	Educateur Spécialisé	1.00
	Educatrice Spécialisée	1.00
	Educatrice Spécialisée	0.80
	Educatrice Spécialisée	1.00
	Monitrice Educatrice	1.00
Gray	Educatrice Spécialisée	0.85
	Conseillère en Economie Sociale et Familiale	0.85
Jussey	Educatrice Spécialisée	0.50
	Moniteur Educateur	1.00
Lure	Educatrice Spécialisée	1.00
	Educatrice Spécialisée	1.00
Froideconche	Educatrice Spécialisée	0.75
	Aide Médico-Psychologique	0.60
	Aide Médico-Psychologique	0.65
Rigny	Aide Médico-Psychologique	1.00
	Candidate élève Aide Médico-Psychologique	1.00

○ Organigramme au 31/12/2021



- **Mouvements du personnel en 2021**

Nous avons eu, en 2021, trois démissions et une demande de mutation à CAP Emploi. Un salarié a bénéficié d'une rupture conventionnelle.

Nous avons proposé à huit professionnels des contrats à durée déterminée pour des remplacements.

En lien avec ces départs, et suite à une réorganisation du service, deux personnels éducatifs et les deux secrétaires ont pu bénéficier d'une augmentation du temps de travail.

Afin de pallier le turn-over des professionnels sur le secteur de Jussey, nous avons proposé un temps plein à un nouveau salarié réparti également sur le secteur de Jussey et Vesoul.

Suite au départ d'une psychologue et de la fin de contrat d'une seconde, l'organisation a été revue et nous sommes revenus à trois professionnels (toujours sur le même temps de travail à 1.62 ETP).

En repensant l'organisation, en deux ans, nous avons réduit de 17 à 10 le nombre de salariés en temps partiel.

Le P.H.A.Re de Froideconche reste problématique avec l'absence des trois titulaires sur des arrêts de travail longs.

Même si nous ressentons de plus en plus de difficultés au cours du recrutement, le SAMN a été en mesure de combler tous les postes vacants. Les temps de transition ont été garantis par une réorganisation du service et un investissement de tout le personnel.

- **Conditions de travail**

Durant le premier semestre, nous avons proposé à chaque salarié un entretien professionnel dans le cadre de la loi sur la formation professionnelle.

Un salarié a suivi une formation SST.

Tous les salariés du SAMN ont bénéficié d'une visite médicale auprès de l'OPSAT dans les cinq dernières années.

Deux aménagements de poste ont été à l'étude avec le soutien de CAP Emploi. Un a été finalisé, le second le sera en 2022.

Une formation incendie a également été proposée le 18 juin à l'ensemble du personnel.

L'organisation horaire du service a été repensée afin de s'adapter au mieux aux accompagnements et de répondre aux demandes des salariés. Elle sera mise en phase de test jusqu'en juin 2022.

- Formations professionnelles et perfectionnements

6 formations directement liées à l'accompagnement des personnes ont été proposées :

<i>Formations réalisées par le personnel éducatif</i>	<i>Durée en jours</i>	<i>Nb de participants</i>
<i>Accompagner les personnes souffrant de troubles du comportement et des pathologies associées</i>	2	1 personne
<i>L'avancée en âge des personnes handicapées pour la Haute-Saône</i>	2	5 personnes
<i>Gestion des états de crise</i>	4	2 personnes
<i>Approche systémique</i>	2	2 personnes
<i>Le refus de soin</i>	2	2 personnes
<i>FALC (Facile à lire et à comprendre)</i> -En la présence de 4 usagers du service-	2	7 personnes

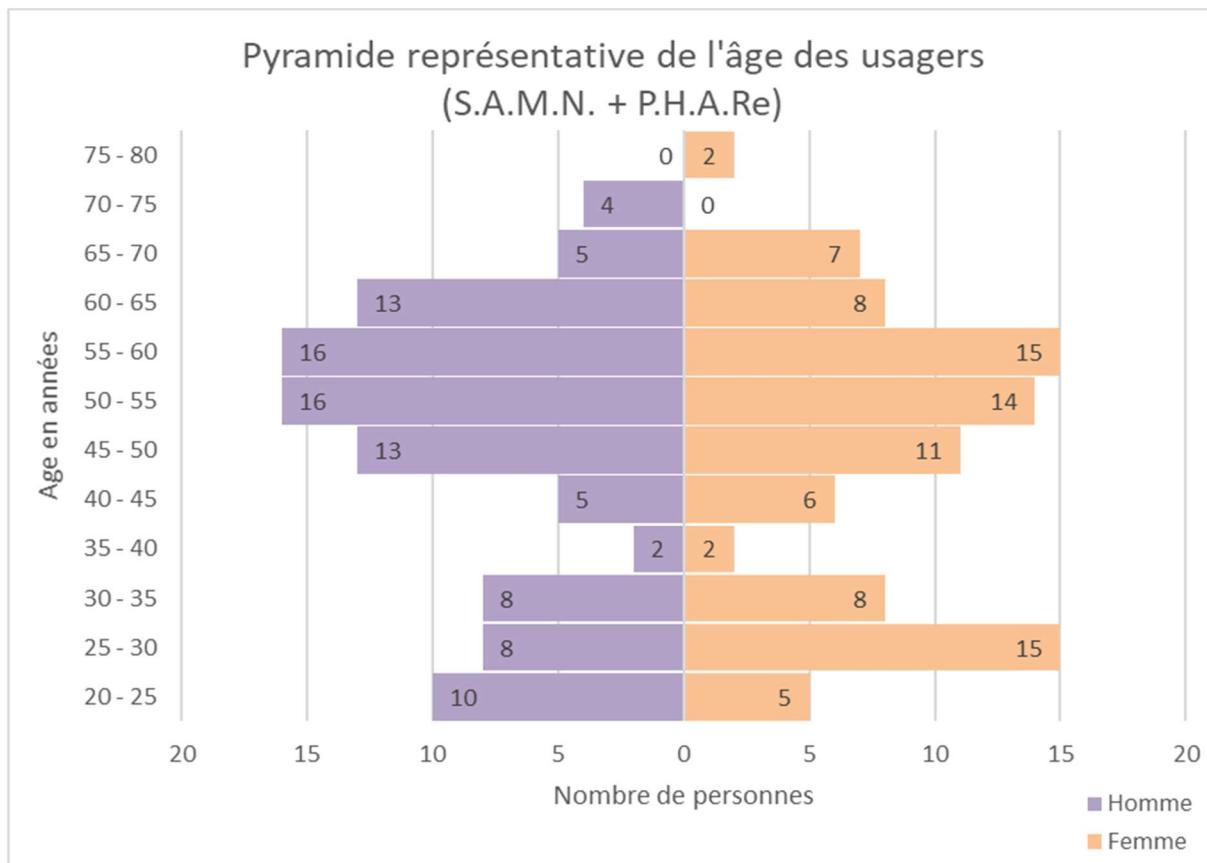
<i>Formations réalisées par les cadres</i>	<i>Durée en jours</i>	<i>Nb de participants</i>
<i>Penser les enjeux du projet « Séraphin PH » à partir d'une perspective clinique</i> Proposée par l'IRTS de Franche-Comté	1	2 personnes

<i>Formations réalisées par les secrétaires</i>	<i>Durée en jours</i>	<i>Nb de participants</i>
<i>FOCAT</i>	1	2 personnes
<i>WORD</i>	1	2 personnes

<i>Formations sécurité</i>	<i>Durée en jours</i>	<i>Nb de participants</i>
<i>SST</i> Un second salarié s'est formé dans le cadre de son mandat de maire et bénéficie également de l'attestation SST.	2	1 personne

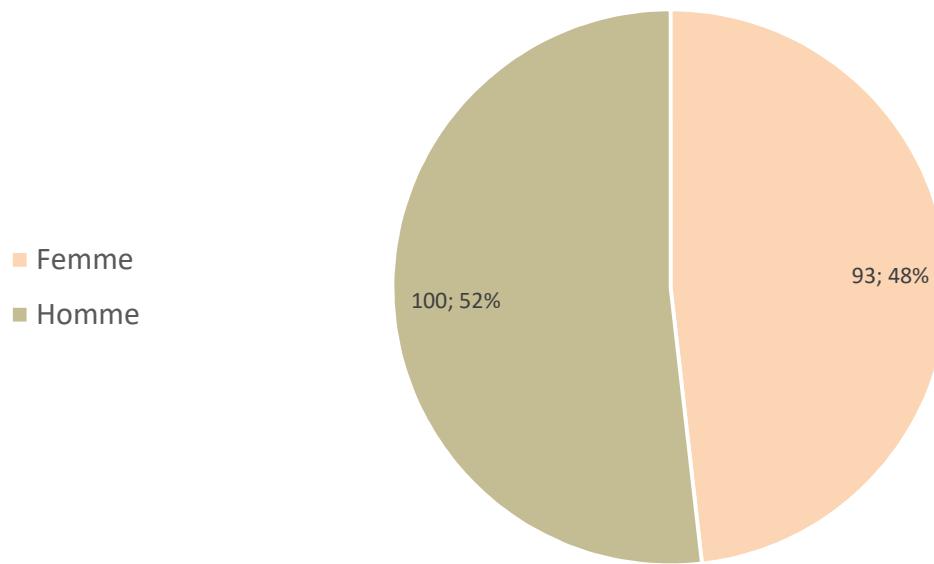
3. Les personnes accueillies

- Population accueillie

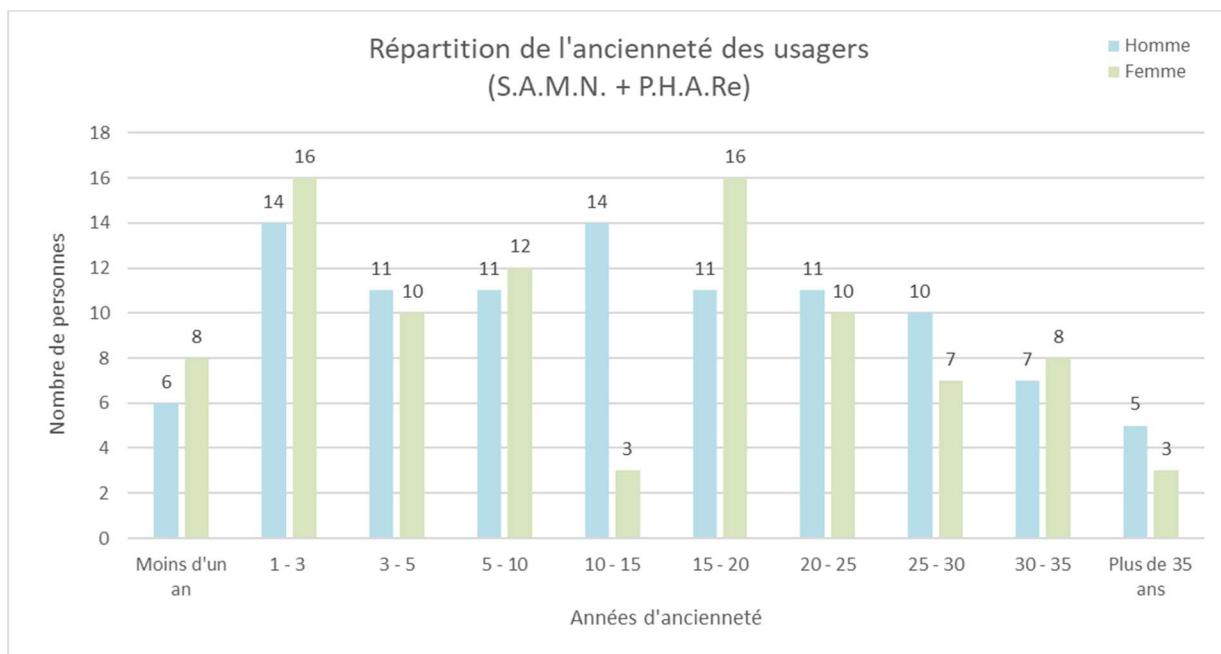


Sites	Moyenne d'âge (en années)	Femme	Homme	Total
Vesoul	46,76	49,38		48,07
Lure	50,18	45,67		47,93
Gray	46,18	46,42		46,30
Jussey	40,11	45,9		43,01
Rigny	48,67	36		42,34
Froideconche	42,25	50		46,13

Répartition des genres des usagers du service

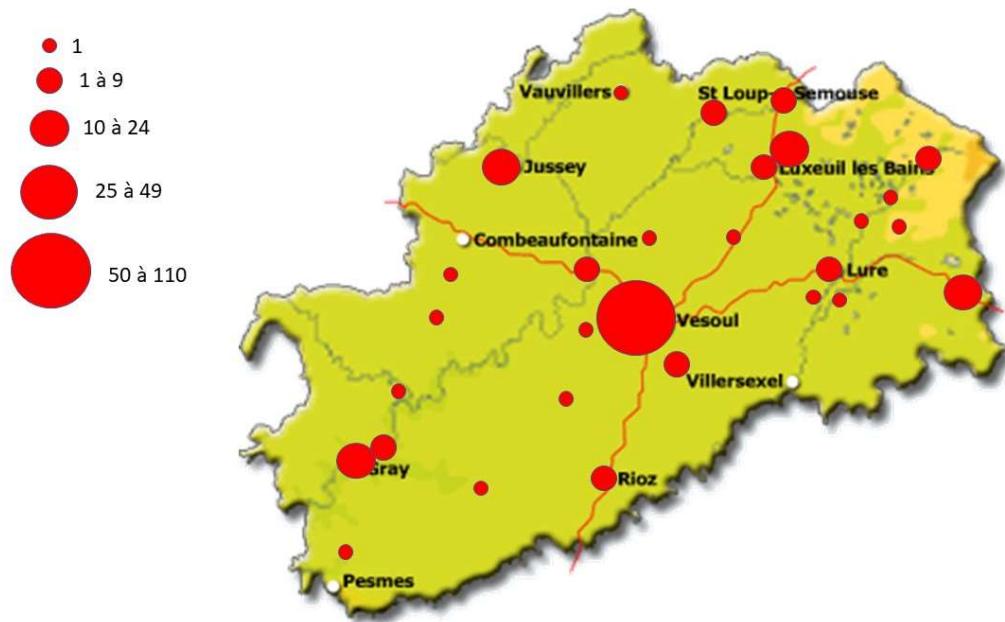


La population du SAMN est une population vieillissante. La pyramide des âges évolue peu et reste en forme de champignon. Environ 50% des personnes accompagnées ont plus de 50 ans. Les admissions de ces dernières années apportent un rajeunissement et un quart des effectifs se trouvent entre 20 et 35 ans. La répartition homme / femme reste bien équilibrée.



La plupart des accompagnements que nous réalisons au SAMN s'inscrivent dans la durée. Cela s'explique par la fragilité de la population que nous accompagnons qui a souvent besoin d'un étayage sur le long terme.

Répartition des personnes sur le département de la Haute Saône



Le SAMN intervient sur l'ensemble du territoire de la Haute-Saône. Nous retrouvons un accompagnement intense autour de différents bassins d'activité. Cette carte nous montre également la dispersion géographique des lieux d'habitation.

Le secteur de Lure (Saint-Loup-sur-Semouse, Luxeuil-les-Bains, Héricourt et Lure) en est le plus significatif. Cette disparité s'accentue d'année en année et nous confronte à d'importants trajets. Les personnes accompagnées ont parfois du mal à se rendre au service et les rendez-vous se font par obligation à leur domicile.

Nous avons une demande croissante sur les secteurs de Rioz et Héricourt.

Répartition des situations professionnelles des usagers					
Sites	ESAT	Entreprise Adaptée	Milieu Ordinaire	Sans	Retraite
Vesoul	28	9	3	42	28
Lure	8	1	1	10	3
Gray	7	1	0	10	5
Jussey	13	0	1	5	0
Rigny	8	0	0	0	0
Froideconche	7	0	0	2	1
Totaux	71	11	5	69	37

Les personnes sans activité et à la retraite restent majoritaires (plus de la moitié). La plus grande partie des personnes qui travaillent ont un emploi en ESAT.

Répartition des mesures de protection des usagers						
Sites	UDAF	AT70	Famille	Mandataire privé	Total avec protection judiciaire	Total sans protection judiciaire
Vesoul	19	29	5	6	59	51
Lure	5	5	2	0	12	11
Gray	10	8	2	0	20	3
Jussey	7	6	3	0	16	3
Rigny	3	2	3	0	8	0
Froideconche	2	4	3	1	10	0
Totaux	46	54	18	7	125	68

Une forte proportion de personnes accompagnées bénéficie d'une mesure de protection. Le travail d'accompagnement se fait en grande partie avec ces partenaires.

- **Mouvements des personnes accueillies au cours de l'année**

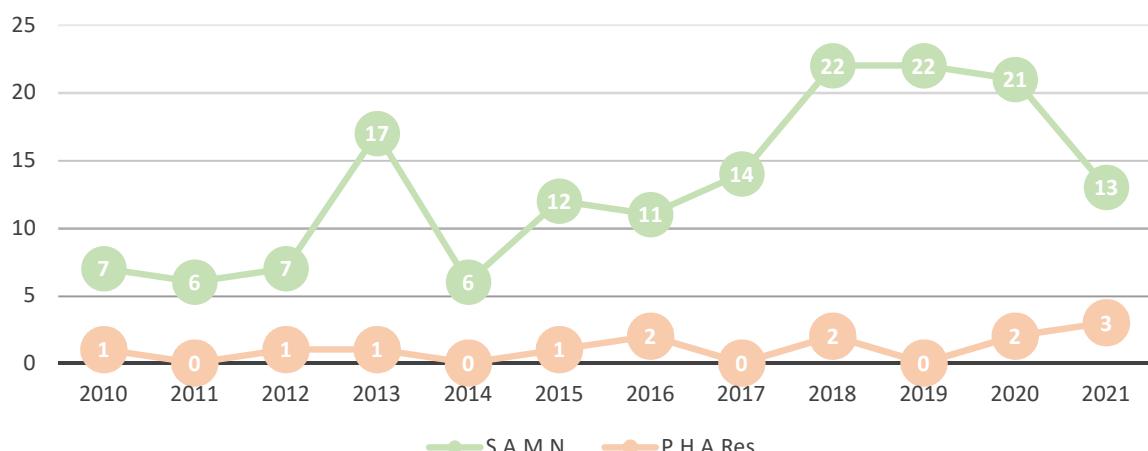
❖ **Les entrées :**

Entrées en 2021		
	S.A.M.N.	P.H.A.Re
Total des entrées	13	3
Homme	4	1
Femme	9	2
Moyenne d'âge (en année)	34.07	35.33

Au cours de l'année 2021, nous avons admis 8 personnes de moins de 30 ans et une de 60 ans. Une personne est issue du foyer d'hébergement de Gevigney suite au travail de partenariat avec cet établissement.

La moyenne d'âge au PHARe n'est pas représentative car une personne sur les trois a été admise à l'âge de 58 ans pour un passage temporaire. Les deux autres personnes admises ont moins de 25 ans et adhèrent à un projet d'autonomisation et de travail de "séparation" avec leur famille.

Évolution des entrées depuis 2010

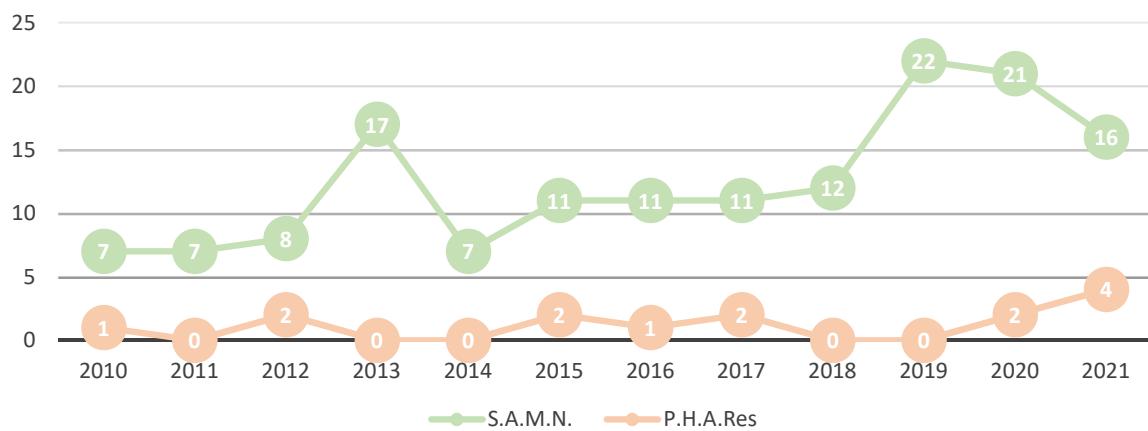


❖ **Les sorties :**

Sorties en 2021		
	S.A.M.N.	P.H.A.Re
Total des sorties	16	4
Homme	8	0
Femme	8	4
Moyenne d'âge (en année)	42.4	46
Durée moyenne de l'accompagnement (en année)	6.9	7.1

Motifs des sorties	Nombre de personnes concernées	Commentaires
Sorties positives	8	La moitié des personnes sont sortis du service dans un projet de vie correspondant à leurs attentes.
Autre service ou structure	3	Une personne a été orientée vers un EHPAD et une seconde vers un autre département pour un rapprochement familial. Une personne est sortie du PHARe et a été orientée vers une résidence autonomie à la demande de sa famille.
Demande de la personnes	3	Trois personnes ont souhaité arrêter l'accompagnement, alors que nous estimions qu'un travail socio-éducatif été encore nécessaire.
Décès	1	Une personne est décédée subitement à l'âge de 51 ans.
Autres	2	Deux personnes n'ont pas adhéré à l'accompagnement. Nous n'avons pas pu mettre de travail effectif en place. Nous avons demandé une sortie du service auprès de la CDAPH.
Passage du P.H.A.Re au S.A.M.N.	2	Deux personnes ont acquis l'autonomie nécessaire pour sortir du PHARe et bénéficier d'un logement autonome avec un accompagnement SAVS.
Passage du S.A.M.N. au P.H.A.Re	1	Une personne en grande difficulté a été accueillie au PHARe en urgence. Elle y est restée quatre mois avant d'être orientée en EHPAD.

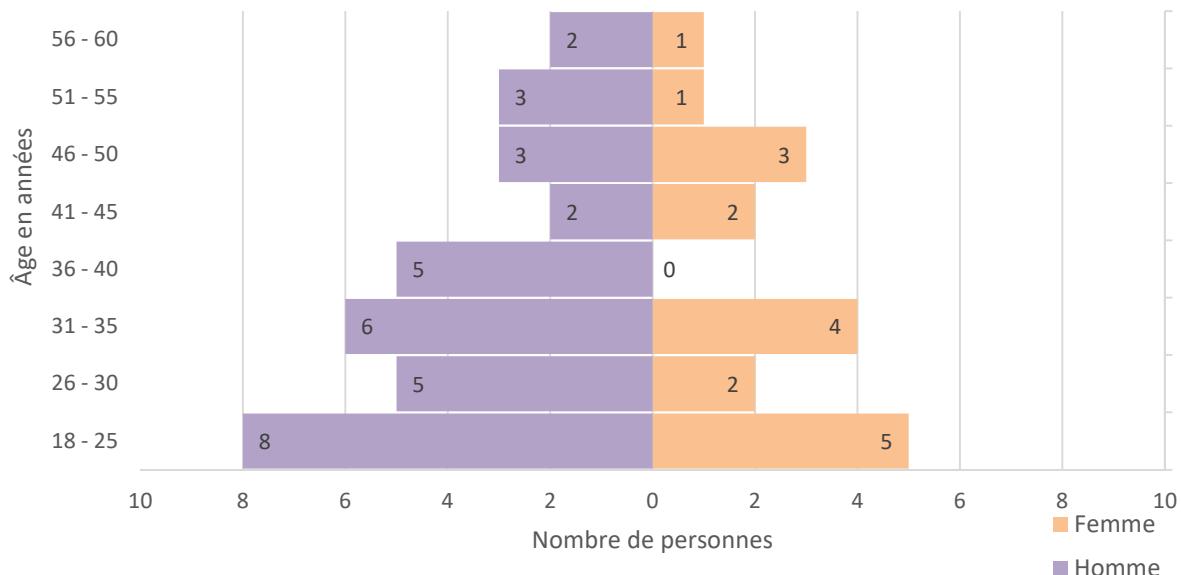
Évolution des sorties depuis 2010



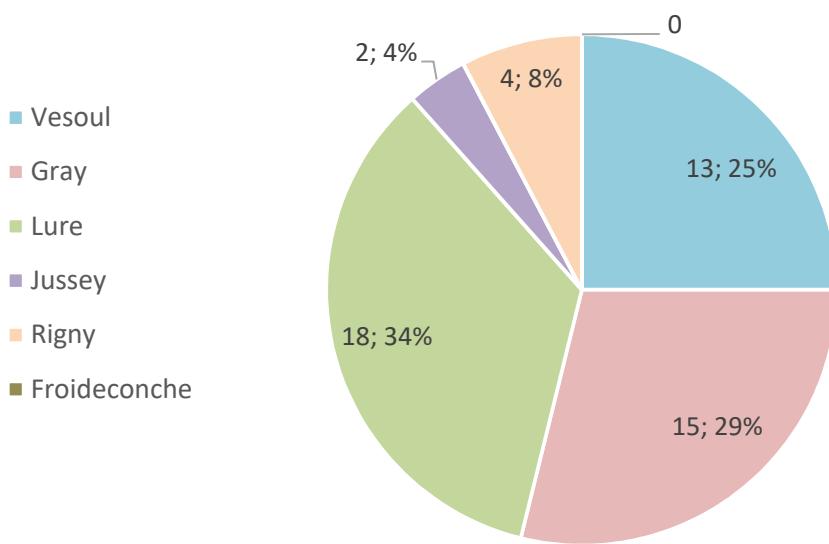
En 2021, le nombre de mouvements entrées/sorties a diminué, se situant à 10,9% des effectifs. Au cours de la deuxième moitié de l'année, des sorties "imprévisibles" se sont produites, créant un écart entre les entrées et les sorties.

4. La liste d'attente

Pyramide représentative de l'âge des personnes inscrites sur la liste d'attente (S.A.M.N. + P.H.A.Re)



Répartition de la liste d'attente, par site



En apparence, la liste d'attente reste importante (au total 52 notifications), mais nous sommes toujours confrontés aux difficultés à rencontrer les personnes.

Nous proposons systématiquement une première rencontre (22 réalisées en 2021) lorsque les notifications arrivent au service mais nombre de personnes ne se présentent pas.

De plus, certaines personnes ne connaissent pas le travail proposé par le SAMN et ne souhaitent pas être accompagnées.

Le nombre de personnes prêtes à entrer se situe en moyenne à une dizaine, avec des inégalités entre les différents sites. Les demandes actuelles se situent sur le secteur de Lure et Gray.

5. La participation des usagers

Les recommandations des bonnes pratiques "expression et participation des usagers" (2008) permettent aux professionnels de s'appuyer sur des supports, afin de favoriser la participation des usagers. Elle se traduit sous plusieurs formes au sein du SAMN. Tout d'abord, à travers l'élaboration des projets d'accompagnement individualisés (PAI).

Dans le cadre des réunions de projets (RP), l'usager bénéficie d'un espace de parole afin d'exprimer ses attentes et besoins, qui seront formalisés dans le document individuel de prise en charge (DIPC).

Depuis les deux dernières années, et avec la mise à jour de ces documents, des procédures cadrant le dérouler des RP et l'élaboration des PAI ont guidé les professionnels dans leurs pratiques.

La signature du DIPC est un moment important pour la personne dans son parcours au SAMN. La présence d'un cadre (le directeur à l'admission et la cheffe de service lors des renouvellements) a pour but de rappeler aux usagers du service les contraintes et obligations administratives et légales, mais également l'occasion de rappeler leurs droits et favoriser leur autodétermination.

Cette année, 125 réunions de projet ont été recensées et donc autant de DIPC signés.

- **Enquête de satisfaction**

Dans le cadre d'une réflexion sur la qualité d'accueil des personnes accompagnées au sein du SAMN, une enquête de satisfaction élaborée en facile à lire et comprendre (FALC) a été distribuée aux usagers. L'objectif était triple :

- évaluer les besoins d'accueil des personnes accompagnées
- adapter les services d'accueil en réponse aux besoins identifiés si nécessaire
- répondre aux souhaits des salariés et à la mission de continuité du service.

Le remplissage du questionnaire a été effectué sur la base du volontariat, tout en respectant l'anonymat des personnes.

Les questionnaires ont été distribués et rempli soit avec l'aide d'un professionnel, soit envoyés directement chez la personne, et rempli de manière autonome.

Sur les 194 enquêtes proposées, 90 nous ont été retournées (soit 47%) : 43 sur Vesoul, 8 sur Lure, 19 sur Gray, 9 sur Jussey, 7 sur Rigny, et 7 sur Froideconche.

Les usagers du service semblent, pour la majorité, satisfaits des conditions d'accueil et d'accessibilité du SAMN. Toutefois, le sondage a révélé le fonctionnement disparate de nos différents sites, ne permettant pas une qualité d'accueil continue et optimale.

Les réponses ont fait état, d'un besoin de temps de présence (permanence) obligatoire des professionnels, afin de pouvoir venir ou appeler sur ces temps et obtenir une réponse à leur demande. Une autre difficulté a été mise en évidence, la méconnaissance des horaires d'ouverture du service et leur affichage absent.

Nous sommes conscients que le service doit proposer un accueil cohérent aux personnes accompagnées par rapport à leurs besoins. Une proposition de temps d'accueil formalisé et un affichage des horaires par site favoriseront l'assimilation de repères précis pour les usagers.

Les résultats ont été évoqués en groupe d'expression dans le but d'échanger autour des réponses aux questionnaires, et réfléchir à des pistes d'actions en lien avec les objectifs définis.

Ce temps de restitution a été apprécié par les personnes qui se sont impliquées dans le remplissage du questionnaire.

- **Groupe d'expression**

Concernant les groupes d'expressions, quatre ont pu se tenir sur les sites de Gray, Vesoul et Jussey. Les autres ont dû être annulés suite à la montée du Covid et le durcissement des protocoles sanitaires (sur Rigny, Froideconche et Lure).

Il s'agit de 28 personnes qui ont participé en tout aux divers groupes. Pour le site de Vesoul, il a été effectué deux groupes d'expressions, un en début d'après-midi et un en fin d'après-midi, afin de mobiliser toutes les personnes en prenant en compte leurs contraintes professionnelles.

Globalement, les échanges ont conforté les premiers ressentis émergés lors des réponses aux questionnaires. Les personnes ont fait part de leurs souhaits de bénéficier d'une ouverture plus importante du service et d'une clarification des horaires et plages d'accueil, surtout en fin de journée à la sortie de l'ESAT.

Les propositions qui ont émergées de la part des usagers ont été discutées avec les professionnels lors de groupe de travail.

Ces pistes de réflexion ont conduit à proposer un programme d'actions visant à améliorer l'accueil dans un délai déterminé (court, moyen et long terme).

De nouveaux groupes d'expression seront prévus au deuxième trimestre 2022 pour rendre compte des pistes sélectionnées afin d'assurer la qualité de l'accueil auprès des personnes.

Chaque participation aux groupes d'expression a fait l'objet d'un compte rendu écrit qui a été envoyés aux usagers.

- **Méthode FALC**

Dans le but de rendre les écrits accessibles aux personnes qui sont souvent en difficulté dans la lecture, le service d'accompagnement s'est engagé dans la méthode facile à lire et à comprendre. Une formation conjointe aux professionnels et aux usagers a été réalisée en juin / juillet 2021. Le but étant de traduire les documents officiels du SAMN (courrier, livret d'accueil, DIPC....) dans un langage compressif aux personnes porteuses de handicap mental.

6. Evolutions du service et points importants au cours de l'année 2021

Au cours de cette année, nous avons terminé les temps de travail avec le CREAL sur la réécriture du projet de service. Les aléas liés à la pandémie ne nous pas permis de terminer ce projet dans le calendrier que nous nous étions fixés. Le projet de service sera présenté en début d'année 2022.

Les documents liés aux obligations de la loi 2002-02 ont été revu intégralement et ont été présenté aux personnes. Ils sont efficents et constituent des documents de références importants.

Les projets d'accompagnement individualisés se sont étayés et les personnes participent de plus en plus aux réunions de projet. Les objectifs d'auto-détermination des personnes restent d'actualité et nous poursuivons les aménagements dans ce sens.

Face aux difficultés rencontrées par le secteur médico-social au niveau des ressources humaines, une réorganisation des postes a permis de proposer à plusieurs salariés d'obtenir un temps plein. En lien avec la direction générale, le processus de recrutement se veut plus attrayant et nous avons également finalisé le livret d'accueil des nouveaux salariés.

Le travail mené par conventionnement avec l'OPSAT sur les risques psychosociaux a permis de mettre en place un plan d'action. Il rappelle la nécessité des fiches de poste et propose entre autres une formation sur la communication non violente.

Nous avons également eu des échanges entre la mairie de Luxeuil, la DSSP et Habitat 70 afin d'engager le projet de déménagement du PHARe de Froideconche vers la résidence autonomie des Barrèges. Une partie des bâtiments serait dédiée au PHARe.

7. Domaines, formes et modalités d'interventions éducatives

L'accompagnement en SAVS est un accompagnement individualisé qui s'appuie sur des entretiens éducatifs individuels. Il est appelé "**accompagnement classique**". Il peut également être complété par des temps collectifs proposés en soutien ainsi qu'un accompagnement psychologique basé sur la libre adhésion.

Néanmoins le type d'accompagnement peut être pondéré en fonction du PAI. Ainsi d'autres modalités d'accompagnement existent :

- **l'accompagnement allégé**

Il concerne des personnes autonomes dans l'accomplissement des actes du quotidien, dont la situation ne nécessite pas d'accompagnement direct mais une veille en appui à certaines démarches et une consolidation des avancées opérées dans le cadre de l'accompagnement classique.

Il peut également être sollicité en amont d'une sortie.

En décembre 2021, nous avions 30 personnes bénéficiant d'accompagnements allégés.

- **l'accompagnement PHARe(s)**

Il est conditionné à l'attribution d'un appartement Habitat 70 sur les sites des PHARe(s). La configuration du site (habitat regroupé et bureau éducatif sur site) et la présence éducative offrent un accompagnement plus intensif que l'accompagnement classique. Il a pour vocation de permettre à des personnes de préparer une vie en logement autonome, ou pour d'autre un étayage éducatif et social, les stabilisant dans leurs projets de vie.

- **l'accompagnement renforcé**

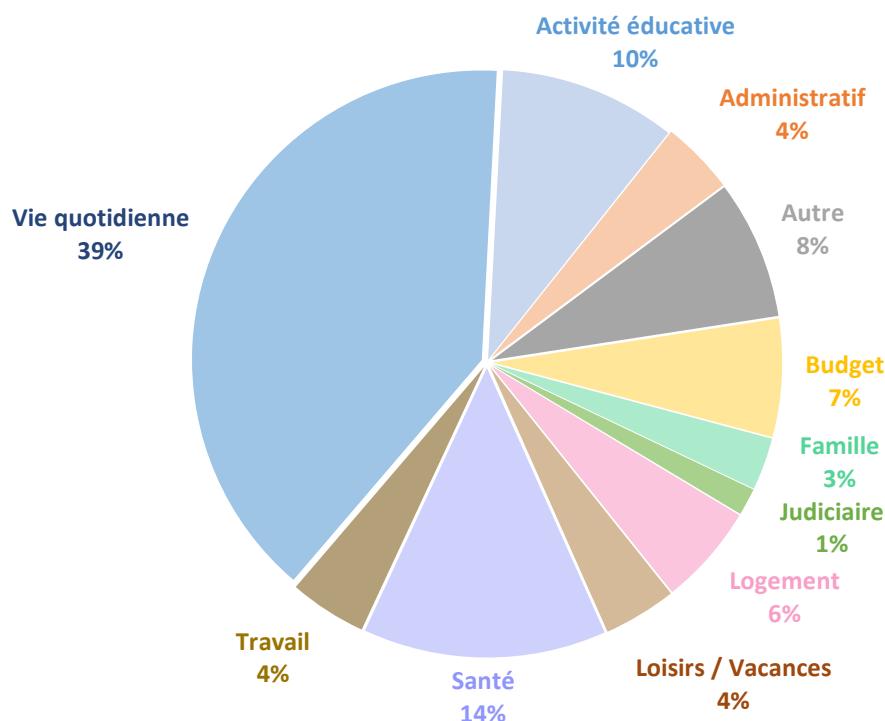
Il permet de faire face à certaines situations complexes. Nous avons mis à l'essai des accompagnements renforcés. Ils ont la même visée que l'accompagnement PHARe mais hors les murs, non subordonné à un logement regroupé sur un PHARe. Nous mobilisons plusieurs professionnels (éducateurs spécialisés, AMP, psychologues...) afin de proposer des entretiens et accompagnements plus soutenus. Ces accompagnements permettent à certaines personnes de se maintenir en appartement, et à d'autres d'attendre l'aboutissement d'un projet de réorientation. Ces accompagnements chronophages demandent une mobilisation plus importante du service, et après un bilan en interne seront proposé dans le cadre du CPOM.

Les accompagnements éducatifs sont repartis au SAMN sous différentes catégories :

- aide autour du logement (recherche d'un logement, organisation, installation, relation avec l'entourage ou les bailleurs...) ;

- soutien dans les démarches administratives (apprendre à remplir les "papiers", orienter ou contacter les différents organismes, aider à écrire un courrier...);
- conseils dans le respect du budget, se coordonner avec les mandataires judiciaires ou accompagner vers une mesure de protection ;
- recherche d'emploi en lien avec les organismes compétents (pôle emploi, CAP emploi, mission locale, MDPH...);
- soutien dans le suivi médical ;
- aide dans les actes de la vie quotidienne (courses, achats, hygiène, diététique...);
- soutien face aux difficultés, aux périodes de solitude, d'angoisse, de crise... ;
- accompagnement à des sorties exceptionnelles (théâtre, cinéma, concerts...) ou préparation aux vacances.

Répartition des types d'accompagnements éducatifs



Ces activités se réalisent principalement dans le cadre d'un accompagnement individuel. Mais nous proposons également des activités collectives (atelier jeu, marche, journal...).

Le travail éducatif est complété, sur la base de l'adhésion de la personne, par un accompagnement psychologique et psychiatrique.

En complémentarité des accompagnements proposés, nous avons contractualisé un plan d'accompagnement global pour une personne que nous accompagnons. Il mobilise la MDPH, la DSSP, le mandataire judiciaire, le médecin psychiatre du CMP ainsi qu'un éducateur en libéral. Chaque PAG est spécifique et défini entre les différents partenaires. Il engage contractuellement le service et est signé par le directeur.

8. Conclusion

L'année 2021 a été une année marquée par les aléas liés à la COVID-19. Il nous a fallu répondre et nous adapter aux différents protocoles et directives gouvernementales. Quelques usagers et quelques professionnels ont été infectés par le virus, mais heureusement, les conséquences sur la santé ont été minimes.

L'équipe du SAMN, toujours investie dans son travail s'est organisée afin de garantir un accompagnement de qualité et d'en assurer la continuité.

En dépit de ce contexte quotidien difficile, le service a poursuivi son activité et sa réflexion afin de s'adapter au mieux au nouveau paradigme du secteur médico-social.

La réécriture du projet de service est en cours d'achèvement. Ce sera notre ligne directrice pour les cinq prochaines années. En fin d'année 2021, les ARS nous ont demandé de nous engager dans un CPOM socle. Le Conseil Départemental en a décidé autrement et nous demande d'intégrer un CPOM rassemblant les établissements qu'il finance.

Une nouvelle page se tourne et 2022 posera les gallons de nouvelles règles ; en souhaitant qu'elle puisse valoriser les orientations proposées dans le projet de service.

Le Directeur,
Laurent WEINACHTER.